## Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Commune de FONTENAY-LES-BRIIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.	2022	015
	1	I ·

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers			
08/04/2022	21/04/2022	En exercice	Présents	Votants	
		19	11	17	

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, JALABERT, et MAINGONNAT MM. BRUNEL, CIPRES, FRAPIER, GOBLET, RABY et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :

Mme DUVAL a donné pourvoir à M. BRUNEL

Mme JOAO a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a donné pouvoir à Mme DELANGE

M. JACQUET a donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme MAINGONAT

Mme DELANGUE a été désignée comme secrétaire de séance.

## **OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31.

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération du Conseil municipal en date du 12 avril 2021.

**VU** la décision modificative N°1 approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2021.

**VU** la décision modificative N°1 rectificative approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 18 novembre 2021.

**VU** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

VU le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20220415-2022\_015-BF Date de télétransmission : 20/04/2022 Date de réception préfecture : 20/04/2022 VU les écritures de l'ordonnateur faisant ressortir les masses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL									
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture			
R éalisations	Section de fonctionnement	1 982 144,50 €	1717660,79€	264 483,71€	221 509,14 €	485 992,85 €			
	Section d'investissement	623 810,73 €	397 320,00 €	226 490,73€	138 252,28 €	364 743,01 €			
	Budget TOTAL	2 605 955,23 €	2 114 980,79 €	490 974,44€	359 761,42 €	850 735,86 €			
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €			
		0,00 €	192 330,92 €	-192 330,92€	0,00€	-192 330,92 €			
	Budget TOTAL	0,00 €	192 330,92 €	-192 330,92€	0,00 €	-192 330,92 €			
TOTAL (réalisations et RAR)		2 605 955,23 €	2 307 311,71 €	298 643,52€	359 761,42 €	658 404,94 €			

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame DUPONT, Présidente de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 3 voix contre (ARTUS, JOAO et RABY), 0 abstention

M. le Maire ayant quitté la salle, il n'a pas pu voter et signer pour M. LAVAUD qui lui avait donné son pouvoir.

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 du budget principal.

DONNE quitus de sa gestion à Monsieur le Maire pour l'exercice 2021.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20220415-2022\_0/5-BF Date de télétransmission : 20/04/2022 Date de réception préfecture : 29/04/2022